

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 13 mars 2008, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Thierry Egli, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Thierry Egli, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. Thierry Egli, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2008
3. Communications du président et du maire
4. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 1'311'000.-, figurant presque en totalité au plan des investissements, pour la réfection de la route cantonale, 1^{ère} étape (PGEE et réfection des infrastructures des services techniques) – décider du mode de financement – préavis au Corps électoral
5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 670'000.-, figurant au budget des investissements, pour la réfection des infrastructures des services techniques dans le secteur Ouest de la rue Paul-Charmillot – décider du mode de financement
6. Votation d'un crédit additionnel de CHF 150'000.- sur le compte 860.318.06 "Etude liée à la libéralisation du marché de l'électricité" pour l'adaptation des règlements communaux liés à la fourniture d'électricité et aux prestations aux collectivités publiques, le contrôle de la comptabilité analytique du service de l'électricité et du processus de tarification du timbre – décider du mode de financement
7. Motions et interpellations
8. Réponses aux motions et interpellations
9. Petites questions
10. Réponses aux petites questions
11. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. Yves Houriet (Rad.), M. John Buchs (Rad.) M. Christian Schluep (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Talika Gerber (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Henriette Zilhmänn (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Daniel Müller (Rad.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2008

M. John Buchs, Rad., "Je demande une modification à la page 15. Lors de mon intervention il manque trois mots. J'avais remis au vice-chancelier le texte de mon intervention. Il manque les mots "proposition de la". Je demande cette modification afin que mon intervention soit compréhensible. La phrase devient par conséquent : "Nous avons pris acte de la proposition de la majorité de la commission de rejeter et de classer la motion".

Avec cette modification, le procès-verbal de la séance du 14 février 2008 est accepté à l'unanimité.

M. Thierry Egli, président : "Je tiens à remercier M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour son procès-verbal, son excellent et immense travail."

3. Communications du président et du maire

M. Thierry Egli, président : "Tout d'abord, je dois vous faire un aveu. Il y a quelques secondes, je vous ai pris une bouteille d'eau. L'eau du Conseil de ville. Cette bouteille a servi à étancher la soif de M. Claude Nicollier, qui s'asséchait lors de la conférence qu'il a donnée ce soir dans la salle du haut. Un péché avoué est à moitié pardonné je l'espère. C'était dans un bon sens, et en plus j'admets l'avoir prise à la table d'une fraction qui n'est pas la mienne et je m'en excuse.

Le jeudi 28 février 2008, j'ai pu assister à l'assemblée générale de la Fanfare des Cadets. Un nouveau comité est à l'œuvre et bien décidé à répondre à la dynamique des cadets. J'ai constaté la forte présence des jeunes musiciens lors de l'assemblée et leur ferme volonté d'être encore plus présents lors de concerts et d'avoir un programme à la hauteur de leurs motivations. Pour la petite histoire, le Corps des Cadets a été créé en 1863 sous l'impulsion du Dr Schwab. Le jeudi 6 mars 2008, c'était la rencontre conviviale à l'intention des nouveaux habitants. Jolies prestations de jeunes talents de l'Ecole de musique entrecoupées de petits couplets du maire et du président du Conseil de ville. Une excellente occasion pour ceux qui voulaient rencontrer les sociétés locales. Elles étaient bien présentées et représentées. Je salue aussi la bonne organisation de cette manifestation."

M. Stéphane Boillat, maire : "Tout d'abord je vous prie de m'excuser, car je suis un peu malade et par conséquent j'ai la voix un peu faiblissante. La cérémonie d'accueil des nouveaux habitants a eu lieu le 6 mars 2008. Dans un cadre chaleureux et convivial, avec la participation de nombre de sociétés et instituts de formation de Saint-Imier qui ont pu se présenter, quelque 50 personnes ayant pris domicile à Saint-Imier depuis le 1^{er} janvier 2007 y ont participé. Au vu du succès rencontré, cette manifestation sera reconduite au début de l'année prochaine, et peut-être même élargie aux personnes ayant acquis la nationalité suisse.

Dans sa séance du 16 mars 2006, votre Conseil a accepté une motion prévoyant l'installation d'une œuvre d'art dans la zone d'implantation d'entreprises de La Clef. Je vous prierais de faire passer ce dossier du projet. Un concours a ensuite été organisé et une œuvre retenue par un jury composé de spécialistes reconnus. Cette œuvre s'intitule Chronos. C'est un cercle doré qui a été conçu par les artistes pour être installé à l'entrée

ouest de Saint-Imier, plus précisément sur la petite zone herbeuse de quelques mètres carrés, délimitée par la route cantonale, la rue de la Clef et la bande pour piétons qui relie la rue de la Clef au trottoir de la route cantonale. Une zone inutilisée, impropre à toute culture, mais dont l'emplacement est parfaitement adapté à l'œuvre, d'ailleurs conçue pour habiter cet espace. Et c'est là que les difficultés commencent. Précisons d'emblée que cet endroit est situé sur le territoire communal de Sonvilier. Toutefois, cela ne pose aucun problème, les relations avec la commune de Sonvilier étant excellentes. Pour des raisons inexplicables, cette petite "enclave" entre la route cantonale et la rue de la Clef est, dans sa partie sud-ouest qui nous intéresse, propriété du canton, alors que, normalement, seuls les abords immédiats de la chaussée cantonale en font partie. Après plusieurs contacts et rencontres avec les services de l'Office des ponts et chaussées, un accord est trouvé sur l'emplacement exact admissible pour l'œuvre d'art. Une cession du terrain est même envisageable. Reste la question du permis de construire. L'Oacot estime qu'un permis est nécessaire pour une œuvre d'art. Toutefois, comme il s'agit d'une zone agricole, cet office refuse d'admettre que l'œuvre d'art ne peut être érigée qu'à cet endroit (soit que son implantation est imposée par sa destination au sens de l'art. 24 LAT) et donc de délivrer une autorisation. Cette attitude n'a pas pu être infléchie, malgré plusieurs démarches au plus haut niveau. Il reste trois solutions, selon un contact avec l'Oacot :

1. Déplacer l'œuvre d'art : une vision sur place, avec les artistes, a achevé de nous convaincre qu'elle perdrait toute sa signification si elle devait être érigée dans la zone de construction;
2. Demander une décision de refus du permis, et mener une procédure de recours, avec les frais, les risques et les délais que cela suppose;
3. Demander un déclassement de la petite zone et l'intégrer dans un plan de quartier fait exprès pour elle et qui ferait de cette parcelle une zone de construction d'œuvre d'art.

C'est finalement cette dernière voie que nous allons mener, en collaboration avec la commune de Sonvilier. Cela prendra quelque temps évidemment, et nécessitera d'engager quelques frais de planification. Toute cette affaire donne un peu le sentiment que nous avons engendré des monstres administratifs qui, à force de normes mêlées à la crainte du précédent, ne laissent plus de place à la poésie, aux œuvres d'art pas plus qu'au bon sens. Une zone agricole, mais sans culture ! Voilà ce que nous réserve une application rigoureuse des normes actuelles.

Ainsi qu'il est d'usage à cette période, j'aimerais vous donner quelques indications concernant les comptes 2007. Le budget prévoyait un déficit de CHF 694'530.-. A ce jour, tels qu'ils sont soumis à la commission des finances, les comptes présentent un bénéfice de CHF 21'405.01.-, après prise en compte des provisions et attributions aux financements spéciaux. En effet, il sera proposé au Conseil de ville d'effectuer une attribution complète aux fonds créés pour l'entretien du patrimoine communal, ce qui correspond à un total de CHF 616'500.- pour les trois fonds (entretien des route, entretien du patrimoine administratif et entretien du patrimoine financier). Une attribution de CHF 50'000.- au fonds "Projet de développement" ainsi que la l'augmentation de CHF 253'000.- de la provision pour la péréquation financière sont également proposées. Enfin, seul l'acompte de CHF 311'000.- versé en 2007 par le Syndicat de l'Hôpital suite à la vente des bâtiments au canton est pris en compte ; le solde du produit de la vente (CHF 608'000.-) sera comptabilisé lorsqu'il sera versé, sans doute dans le courant de cette année. Par ailleurs, le total des investissements réalisés par la Municipalité a atteint 4,8 millions de francs en 2007, ce qui est très élevé. L'objet le plus important a été bien sûr la rénovation de l'école primaire, avec une dépense de 1,8 million de francs. La totalité de ces investissements a pu être réalisée sans recourir à l'emprunt, et même en remboursant la dette. En effet, l'endettement de la Municipalité est passé de 9,442 millions de francs au 1^{er} janvier 2007 (6,048 millions d'emprunts bancaire et 3,394 millions de francs de prêts LIM) à 8,659 millions de francs au 31 décembre 2007, soit une baisse de 780'000.- (5,632 millions de francs d'emprunts bancaire, en baisse de CHF 416'000.- et 3,027 millions de francs de prêts LIM, en baisse de CHF 367'000.-). En comparaison régionale, l'endettement de la Municipalité est faible, voire très faible. Il est clair cependant que des investissements aussi

importants exigeront sans doute, à l'avenir, de recourir à l'emprunt. L'exercice réalisé est ainsi excellent, grâce au rendement de l'impôt des personnes morales en augmentation par rapport au budget, ainsi qu'à une progression plus modeste de l'impôt sur le revenu des personnes physique (+ CHF 180'000.-). Ces chiffres sont conformes aux dernières prévisions disponibles lors de l'élaboration du budget 2008 et de la proposition de baisse de 1,5 dixième de la quotité que nous avons faite à votre conseil le 1^{er} novembre 2007. Ils sont évidemment le reflet d'une conjoncture favorable, et l'on sait qu'une baisse de la conjoncture a des effets conséquents sur la situation financière de la Municipalité. Toutefois, avec un endettement limité, des provisions et des financements spéciaux conséquents, ainsi que des signes qui indiquent que l'horlogerie a continué à progresser en janvier 2008, nous abordons l'avenir avec sérénité et confiance dans les décisions que nous avons prises."

4. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 1'311'000.-, figurant presque en totalité au plan des investissements, pour la réfection de la route cantonale, 1^{ère} étape (PGEE et réfection des infrastructures des services techniques) – décider du mode de financement – préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Ainsi que le Conseil de ville en a été informé à réitérées reprises, le canton procédera à la réfection complète de la route cantonale de 2008 à 2012.

Ces travaux offrent l'opportunité à la Municipalité de refaire les conduites et l'équipement se trouvant dans la chaussée. Ils représentent en outre une opportunité de réfléchir à un aménagement plus séduisant.

La planification des travaux est prévue de la manière suivante :

- 2008 : du Pont de Sébastopol à l'Hôtel Erguël,
- 2009 : de l'Ecole d'ingénieurs à la Route de Sonvilier 24,
- 2010 : de la Route de Sonvilier 24 au Cefops,
- 2011 : de la Place du Marché à l'Ecole d'ingénieurs, et
- 2012 : de l'Hôtel Erguël à la Place du Marché.

La Commission de l'organisation du territoire et de la sécurité mène une réflexion urbanistique qui porte sur les tronçons centraux, qui seront réalisés en 2011 et 2012. Pour les autres tronçons, les modifications d'aménagement prévues par le canton sont limitées, et leur portée plus faible pour la commune. Par contre, il est judicieux de profiter des travaux qui seront menés par le canton pour renouveler les équipements des services techniques se trouvant sous la chaussée (eau, électricité et gaz) et pour y établir les conduites des réseaux qui doivent être construits (PGEE).

Pour les services techniques, le secteur concerné en 2008 est l'un des plus conséquents. L'ensemble des travaux financés par la Municipalité est devisé à CHF 1'250'000.-, après déduction de CHF 61'000.- de subventions attendues, soit un total de CHF 1'311'000.-. A ce jour, le coût des travaux pour les secteurs suivants est estimé à CHF 660'000.- en 2009, CHF 270'000.- en 2010, CHF 965'000.- en 2011 et CHF 1'174'000.- en 2012. Ces montants ont été portés dans le plan financier. Ils ne comprennent pas les aménagements pouvant résulter de la réflexion urbanistique concernant les tronçons centraux.

Les coûts des travaux concernés par la présente demande de crédit avaient été largement inclus dans la planification financière établie en automne 2007, à l'exception du PGEE, dont la réalisation s'avère plus conséquente que prévue. Afin de tenir compte de ces éléments, les services techniques ont adapté la planification, de sorte qu'elle conserve l'équilibre prévu (report de la "réfection canalisation eaux usées Paul-Charmillot", raccordements privés supportés par le fonds spécial prévu de 2008 à 2010).

Compte tenu du montant, il convient de réserver la possibilité d'emprunter, étant précisé que, comme à l'accoutumée, il ne sera recouru à l'emprunt qu'en cas de nécessité.

Le canton réalisera les travaux de réfection de la chaussée au plus tard dès septembre 2008. Cela implique un calendrier serré. En cas d'approbation par le Conseil de ville, le Corps électoral sera appelé à se prononcer le 27 avril 2008, afin que les travaux puissent débuter dès le mois de mai. Ceux-ci seront conséquents, et impliqueront une déviation du trafic. Il sera évidemment tenu compte au mieux de tous les impératifs, dont l'Imériale.

Disposer de réseaux de distribution performants est l'un des objectifs de la Municipalité. De gros efforts ont déjà été entrepris. La phase de travaux soumise au Conseil de ville est conforme à cet objectif, ainsi qu'à la planification financière. La rupture le 24 février 2008 de la conduite d'eau, âgée de plus de cent ans et dont la réfection était incluse dans la présente demande de crédit, est une illustration de la nécessité de mener à bien l'effort de renouvellement des infrastructures, en particulier à l'occasion de la réfection de la route cantonale. Pour information, on signalera que cette seule fuite d'eau engendrera des coûts de réparation de l'ordre de CHF 50'000.-.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime propose au Conseil de ville de donner une suite favorable à la demande présentée, et d'en préavisier l'acceptation au Corps électoral.

Deux plans (Réfection de la route cantonale 2008 – 2012 et Travaux sur le tronçon 2008) ainsi que le rapport des services techniques sont joints à la présente.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Egli, président, rappelle les préavis de la commission de l'équipement, de la commission des finances, ainsi que du Conseil municipal, qui recommandent l'acceptation de ce crédit au corps électoral.

M. Cornelio Fontana, Rad : "Le parti radical a étudié attentivement les documents reçus. Nous sommes d'accord avec le principe de refaire les vieilles conduites avant que l'Etat ne refasse le revêtement final. Toutefois avant le vote, afin que l'on soit bien informé sur ce qui sera exécuté et pour éviter des malentendus, nous demandons les précisions suivantes :

1. Le secteur concerné est-il "pont de Sébastopol - carrefour devant l'hôtel Erguël" ?
2. Que fait le canton :
 - tout le coffre + le revêtement,
 - ou
 - revêtement total,
 - ou
 - fraisage et surfaçage ?
3. Qu'en est-il des trottoirs :
 - repris par le canton,
 - repris par la commune,
 - aucune reprise ?
4. Dans les variantes 3.1 / 3.2 :
 - les bordures sont-elles changées,
 - les trottoirs sont-ils refaits,
 - les droits des propriétaires sont-ils assurés ?
5. Si nous refaisons les conduites principales et les raccordements des égouts, qu'en est-il des conduites de raccordements :
 - eau,
 - gaz,
 - électricité,
 - TT,
 - TV ?

Sont-elles aussi remises en ordre ?

Si oui : qui paie ?

Après votre réponse nous finaliserons notre position. Toutes ces questions nous sont venues à l'esprit et nous pensons que c'était le moment de vous les poser puisque on nous annonce quatre tronçons qui engendrent de lourds investissements. Après la réponse, nous donnerons la fin de notre prise de position. Je précise que ces questions ont été transmises suffisamment tôt pour que nous puissions obtenir des réponses."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Tout d'abord concernant le découpage, il est sur cinq ans et non pas quatre ans. Voici ce que je peux vous dire :

1. Secteur concerné, découpage sur 5 ans :

Nous avons eu plusieurs séances préparatoires avec les représentants du canton, et notamment avec M. Friedli, chef du service pour le Jura bernois à l'office des ponts et chaussée, dès l'automne 2006. En fonction de la longueur totale du tracé à l'intérieur de la localité (plus de 2 km), et des budgets à disposition aussi bien pour le canton que pour la commune, des impératifs techniques, ainsi qu'en regard du caractère plus délicat de la zone centrale au niveau des aménagements envisageables, il a donc été décidé d'un commun accord du découpage que vous connaissez entre 2008 et 2012.

2. Que fait le canton (en terme de nature des travaux) :

Le canton a procédé l'année dernière à des essais de plaque sur l'ensemble du tracé concerné, soit à des mesures permettant d'évaluer l'état de la route, et de ses fondations (ou de son coffre). Il s'avère que dans le premier secteur Sébastopol-Erguël, les fondations sont conformes aux normes et ne nécessitent pas de rénovation; le canton ne procédera donc qu'à un fraisage et à la pose de la couche d'usure, soit 4 cm. Pour les secteurs suivants, les détails ne nous sont pas encore connus; mais il est probable que le canton adopte le même mode de travail et ne rénove le coffre de la route que dans les secteurs où cela est nécessaire.

3. et 4. Trottoirs :

Pour le secteur Sébastopol-Erguël, les trottoirs ne seront pas refaits en 2008. Mais des discussions préparatoires pour leur reprise par le canton seront menées dès cette année. Il faut savoir que c'est la commune qui négociera cette reprise, mais que les trottoirs seront directement repris par le canton, comme cela a été le cas sur la rue du Vallon par exemple. Pour les secteurs 2009 et 2010, la même démarche de négociation par la commune et de reprise par le canton sera entreprise. Pour les secteurs 2011 et 2012, soit la partie centrale, une réflexion urbanistique, avec la participation de la population, aura lieu, réflexion qui pourrait mener à des modifications de la géométrie, voire des bordures des trottoirs. Il est probable que lorsque cette réflexion aura abouti, la même démarche de reprise de la propriété des trottoirs pour ce secteur sera entreprise. Concernant maintenant les bordures : il est évident que pour les secteurs où le coffre ne sera pas refait, les bordures actuelles resteront en place. Pour les secteurs où le coffre devra être refait, les bordures seront déposées, puis reposées à l'identique. Par contre, pour la partie Centre, il est possible que la réflexion à laquelle je viens de faire allusion conduise à une modification du profil des trottoirs, et donc au recours à des bordures de nature différente (rangées de pavés par exemple). Finalement, concernant les droits des propriétaires actuels quant à l'usage de leurs trottoirs, on peut simplement indiquer que ces droits seront assurés, à condition qu'un passage de 1,50 m soit laissé libre pour la circulation des piétons.

5. Raccordements :

Tout d'abord, il convient de préciser que la réparation d'une fuite sur une conduite d'eau enfouie dans la route cantonale coûte environ CHF 50'000.-. Et ce coût est indexé aux prix 2008. On peut également préciser que les conduites d'eau principales sous la route cantonale sont dans leur très grande majorité plus que centenaires. Ces deux éléments

m'amène à dire que nous avons inclus dans le budget du projet le changement de toutes les conduites principales vétustes, aussi bien pour l'eau, le gaz que l'électricité. De plus, afin d'éviter à l'avenir de devoir réouvrir la route cantonale ponctuellement, nous vous proposons aussi de changer les branchements privés trop vétustes entre la conduite principale et l'aplomb du trottoir (moins de 5 mètres). Ces changements des branchements privés se feront aux frais de la commune, même si elle n'est propriétaire des branchements que jusqu'à la vanne de raccordement.

Concernant Diatel, la même philosophie prévaudra. Diatel a d'ailleurs été intégré, comme pour le chantier de Châtillon, dès le début à la réflexion et aux séances préparatoires.

Finalement c'est l'ingénieur mandaté pour la coordination générale du projet qui aura les contacts nécessaires avec Swisscom."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je remercie M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, pour ces réponses. Cela m'amène tout de même deux remarques. Je constate que les trottoirs ne sont pas repris maintenant et donc pas traités. Je constate aussi que certaines bordures, puisqu'elles ne sont pas changées, et spécialement les bordures qu'il y a vers Ancienne Route de Villeret 2, sont encore des vieilles bordures en calcaire complètement démolies, ce qui veut dire, si je comprends bien, qu'on va goudronner tout neuf et puis un jour lorsqu'il faudra refaire les bordures (vous n'êtes pas sans savoir que lorsqu'il faut refaire les bordures on ne peut pas enlever que celles-ci) il faut couper 20 à 30 cm en plus sur la route. Ainsi, lorsqu'on arrivera à ce point, on devra ouvrir de toute façon un bout la route cantonale, ceci est tout de même regrettable. On nous a dit qu'on change toutes les conduites jusque sous les trottoirs, ceci est très bien. Cela veut tout de même dire que vous devrez faire des raccordements provisoires de tuyaux neufs sur de vieux tuyaux, puisque si les gros tuyaux ont 100 ans, les petits ont aussi 100 ans. On va lier des tuyaux neufs avec des vieux tuyaux qui ont des trous, et tout ce qui va avec. Cela va coûter quelques francs et puis il faudra un jour ouvrir à nouveau les trottoirs et en le faisant on abîmera encore une fois la route. Il est clair que maintenant, vu les délais, nous n'avons plus le temps pour ce secteur de revenir en arrière. Le parti radical prendra tout à l'heure position. Nous demandons, qu'à l'avenir, pour les tronçons suivants, qu'on intègre toute la largeur pour qu'on fasse le travail en une fois. Cela coûte aussi moins cher et cela dérange moins tout le monde, et on a tout à y gagner. Ensuite on constate aussi qu'il faudrait tenir compte lors de ces étapes, de la circulation car lorsqu'on voit les travaux actuels, il serait bien qu'on puisse accéder au centre de la localité sans trop de difficultés, et ceci aussi pour ne pas trop réduire les clients qui s'approvisionnent chez nos commerçants. Nous avons fait un calcul annexe et avec la facture finale elle dépassera largement les 5 millions. Avec ce que je viens d'entendre, ce sera même peut-être plutôt 6 millions. On comprend mieux maintenant pourquoi à partir d'un certain moment, on nous a obligé à créer des fonds spéciaux pour pouvoir payer cela. Nous voulons qu'on tienne compte des remarques faites pour les prochaines étapes. Concernant le cas soumis ce soir, le parti radical acceptera le crédit demandé avec le financement prévu."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais dire quelque chose s'agissant des trottoirs puisqu'ils sont votre préoccupation. Je passe en effet souvent par l'endroit que vous mentionnez et je trouve surprenant que le canton souhaite laisser ces bordures. Selon l'expérience que nous avons faite lorsqu'on a repris des trottoirs et qu'on les a refaits comme à la rue Dr Schwab, en raison des travaux pour le réseau électrique, le coût pour la commune a été d'environ CHF 45'000.- supplémentaires, pour refaire cette partie des trottoirs. Si vous voulez nous donner compétence pour régler cette question, la seule solution serait d'élever quelque peu le montant et que la commune puisse discuter avec le canton et avec les propriétaires pour pouvoir refaire directement les bordures. En effet, si en cours de chantier, on se rend compte qu'il serait intéressant de refaire les bordures, l'organe compétent, vu que c'est le corps électoral qui vote la dépense, ce sera le Conseil de ville. Vu les délais, il sera impossible de saisir votre conseil pour demander par exemple

CHF 30'000.- pour refaire les trottoirs. Voilà ce que je tenais à vous dire et à mettre sur la table."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je remercie M. le maire pour sa proposition. Je trouve que celle-ci est tout à fait raisonnable et qu'on devrait s'y rallier. Tout le monde peut se rendre compte de l'endroit dont je parle et cela serait tout de même un monde que, dans une année ou deux, on doive couper 50 cm sur la route pour refaire la bordure. Je pense que l'on doit se rallier à la proposition faite. J'aurais donc un dernier souhait. Vu que c'est des soumissions publiques, nous demandons tout de même à l'autorité de faire le maximum, dans ses compétences bien sûr, mais de favoriser les entreprises locales et régionales, car ce serait dommage d'avoir à supporter uniquement les frais et les ennuis et que le travail soit fait par des entreprises d'ailleurs."

M. Patrick Tanner, AJU : "Je me posais juste une question par rapport au point du trottoir que M. Cornelio Fontana, Rad. évoque. Est-ce que dans un règlement d'encouragement, il n'a pas été indiqué que la Municipalité met à disposition les bordures de trottoir si le propriétaire procédait à des travaux de réfection de celui-ci ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Si le propriétaire refait, oui. Mais dans le cas où il ne refait pas son trottoir, rien ne se passe"

M. Patrick Tanner, AJU : "D'accord."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous pouvons l'aider, mais on ne peut pas forcément le contraindre à le faire."

M. Patrick Linder, Soc. : "Une bête question, si nous admettons que l'on propose d'augmenter ce crédit au corps électoral, et qu'on assume les coûts du changement des trottoirs, est-ce que ceci est payé rétroactivement par le canton ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Non, pas du tout. Le canton prend en charge les frais de mutations qui sont importants, voire très importants, mais uniquement cela."

M. Stéphane Boillat, maire : "Cela fait quelques milliers de francs."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, "Oui, et cela dépend de la longueur. Mais il ne prend absolument rien d'autre en charge."

M. Stéphane Boillat, maire : "Est-ce que vous souhaitez une suspension de séance pour discuter de cette question, pour fixer un montant, est-ce que vous pensez qu'il faut en rester là ? Si on veut trouver une solution, c'est ce soir qu'on doit le faire. D'ici deux semaines, trois semaines, quand on aura les chiffres, cela sera difficile de revenir et de voter un crédit complémentaire."

M. Patrick Tanner, AJU : "Juste concrètement, cela veut dire que si on vote un crédit complémentaire, celui-ci sera destiné à la rénovation de ces trottoirs. Il serait demandé aux propriétaires qu'ils cèdent leurs trottoirs à la commune directement à ce moment-là, ou au canton, et le montant permettrait de prendre en charge les travaux d'aménagement ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Oui c'est cela."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "J'aimerais dire qu'avant de venir ce soir, j'ai tout de même fait ce tronçon. Disons que le bout en question n'est pas trop long, et pas catastrophique. Je pense que l'on pourrait donner ce soir compétence au Conseil municipal ou au service concerné de chiffrer ceci. Le montant ne doit pas être très grand."

M. Stéphane Boillat, maire : "Non, on doit fixer un montant ce soir."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Bon, alors je pense qu'une somme de CHF 50'000.- pour cette partie doit suffire."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je ne sais pas, c'est soit CHF 1'400'000.-, ou CHF 1'380'000.-, CHF 1'360'000.-, il faut décider et estimer que la différence sera pour les trottoirs."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je rappelle comme l'a dit M. Patrick Tanner, AJU, qu'il y a ce règlement qui dit que pour les bordures, lorsqu'on les refait on les donne. En vérité, il n'y aura que le travail à payer. Les bordures seront données avec un autre fonds. Donc, là ce ne sera pas plus pour ce tronçon je pense. Par contre, pour les prochains, alors il faudra le chiffrer."

M. Patrick Tanner, AJU : "Sur la base de la proposition de M. Cornelio Fontana, Rad., est-ce qu'il y a une estimation formelle du coût que cela pourrait engendrer ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Non."

M. Stéphane Boillat, maire : "Pour la rue Dr Schwab, le surcoût, puisqu'on avait ouvert les trottoirs pour mettre le réseau électrique, et je pense que la longueur est comparable, le surcoût a été de CHF 45'000.-. J'imagine que lorsque M. Cornelio Fontana, Rad. a dit CHF 50'000.-, nous devons être dans cet ordre de grandeur. Il faut savoir que si nous avons un devis qui excède de CHF 1.- le montant qui est voté, nous serons limités par ce montant. Si vous comptez par exemple CHF 60'000.- pour être large, le crédit passera à CHF 1'371'000.-."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Est-ce qu'on ne peut pas l'arrondir à CHF 1'400'000.-. Cela serait plus simple et c'est un chiffre rond."

M. John Buchs, Rad. : "Nous aurions alors un souhait, c'est que dans le message au corps électoral, notre conseil précise clairement cette décision ici, car pour le futur elle peut être discriminatoire pour la suite des travaux si nous n'allons pas dans ce sens-là. Qu'on sache exactement ce qu'on doit faire."

M. Yves Houriet, Rad. : "Alors, si j'ai bien compris, on devrait faire une proposition de modifier cette somme. Qu'une de nos fractions fasse la proposition de modifier la somme qui passerait de CHF 1'311'000 à CHF 1'400'000.-, et puis que notre conseil accepte ou refuse cette proposition ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Oui, c'est bien cela."

M. Yves Houriet, Rad. : "Bien, alors la fraction radicale propose que cette somme soit amenée à CHF 1'400'000.- et qu'elle comprenne comme l'a dit M. John Buchs, Rad., une remarque au niveau du corps électoral, et que ce changement soit bien sûr pour la réfection des trottoirs."

M. Patrick Linder, Soc. : "Avant de passer au vote, j'imagine que peut-être les fractions veulent s'exprimer sur cet objet."

M. Patrick Tanner, Soc. : "Je suis désolé, c'est une question qui me vient à l'instant. On va libérer un crédit de CHF 1'311'000.- ou CHF 1'400'000.- en fonction de la décision. Dans le rapport qui nous est donné, on parle encore d'une marche de variation de plus ou moins

15 %. Est-ce qu'il est possible que le préavis de ce soir ne soit pas suffisant par rapport à cette marche de manœuvre au niveau des offres ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Il est impossible de répondre à cette question, puisque l'appel d'offre est en cours. Nous n'en savons absolument rien à l'heure actuelle. Nous n'avons pas de chiffre."

M. Patrick Tanner, AJU : "Donc concrètement, si vraiment, il s'agira de voter un crédit additionnel ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "S'il devait y avoir un dépassé, c'est la procédure ordinaire. On devrait venir avec une demande de crédit additionnel. Dans le cas présent, on devrait même, si on avait les appels d'offre ne pas lancer les travaux ou bien convoquer le Conseil de ville immédiatement. Mais toutes les demandes de crédit sont basées sur les devis. C'est inhérent à toute demande de crédit."

M. Patrick Linder, Soc. : "La théorie des marchés publics dit qu'on devrait justement éviter de se trouver au-dessus de ce devis, reste à voir si cela va fonctionner."

M. Patrick Tanner, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié avec attention le rapport concernant la réfection de la première étape de la route cantonale. Bien que l'investissement ne figure pas totalement au plan des investissements, il nous paraît évident de profiter de la réfection de la route cantonale pour procéder à la remise en état de nos différents réseaux PGEE, eau, électricité, gaz et Diatel. Nous regrettons juste un détail, c'est celui que le canton ne permette pas le remblaiement des fouilles de manière provisoire alors que la réfection du tapis est prise dans la foulée par le canton. Nous acceptons donc le crédit d'engagement de CHF 1'311'000.- plus le coût des trottoirs, c'est-à-dire que nous allons accepter le crédit de CHF 1'400'000.- figurant en grande partie au plan des investissements par autofinancement, tout en réservant la possibilité en cas de nécessité de contracter un emprunt bancaire. Nous recommandons également au corps électoral d'accepter cet objet dans l'intérêt de maintenir un réseau de qualité dans notre commune."

M. Vital Carnal, Soc. : "Pour le parti socialiste, l'opportunité nous est donnée de renouveler en partie nos infrastructures grâce à la réfection de la route cantonale. Pour autant que nous soyons assez rapides, le canton s'apprête à payer le revêtement, ce qui est une bonne option. Pour y parvenir le service de l'équipement a déjà fourni un bon travail ; malheureusement nos conduites n'ont pas attendu, une rupture devant chez Pellet a causé des désagréments. Après réaffectation de plusieurs ressources, le crédit d'engagement figure presque en totalité au plan des investissements ; donc la fraction socialiste propose de préavis favorablement le crédit d'engagement de CHF 1'311'000.- au corps électoral pour le renouvellement de nos infrastructures qui en ont besoin, et avec le supplément pour les trottoirs comme discuté tout à l'heure."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "J'aimerais alors juste préciser une chose parce que j'entends déjà deux fois maintenant le mot "trottoir". Ce qu'on va voter, c'est les bordures des trottoirs, parce que pour les trottoirs, il faut une rallonge beaucoup plus grande. Il faut être clair pour pas qu'on nous reproche pas un jour d'avoir dit "les trottoirs" et qu'ils ne soient pas refaits. J'aurais encore une suggestion, du moment qu'on fait toutes ces démarches, est-ce qu'on ne pourrait pas contacter les propriétaires et leur demander s'ils ne veulent pas profiter des travaux pour refaire eux leurs bouts de conduites. La commune va faire la prise plus un bout jusque, admettons, sous la bordure du trottoir. S'il reste 2 m, 2 m 50 sous le trottoir, et que cette conduite saute avant que le trottoir soit repris, et même après, le propriétaire reste propriétaire de sa conduite même si l'Etat ou la commune reprend le trottoir. Si elle saute après, il aura tous les frais à sa charge et seulement pour ce travail. Alors, nous pourrions tout de même les contacter. Il n'y en pas beaucoup dans ce coin-là,

et leur demander s'ils ne veulent pas profiter de cela, ce qui permettrait aussi de ne plus devoir ouvrir dans ce quartier. Notre position reste toutefois de voter le crédit comme déjà mentionné."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Juste pour donner un avis concernant ce point de l'ordre du jour. Essentiellement, notre position va dans le sens des trois fractions. Toutefois, je me pose une question. Si on restait à une offre ou une votation pour un crédit d'engagement de CHF 1'311'000.-. J'ai entendu parler de CHF 50'000.- avec encore une marge de 10 %, 15 %, on va prendre 15 %, on est dans les CHF 9'000.-. Il me semble que CHF 1'311'000.- plus 59'000.- ceci fait encore CHF 1'370'000.-. J'aimerais bien qu'on reste dans les chiffres qu'on a entendus ce soir, et CHF 1'370'000.- ce n'est pas encore CHF 1'400'000.-. J'exagère peut-être dans l'épicerie comptable, mais je crois qu'avec CHF 1'370'000.- on atteint l'objectif cité ce soir, y compris avec les marges. Voilà pourquoi je fais cette proposition de montant plus affiné si j'ose dire."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je propose, vu qu'il y a des modifications des montants, que vous vous mettiez d'accord sur un montant, avant de faire voter la proposition générale, c'est-à-dire celle que vous aurez choisie, le mode de financement, et le préavis au corps électoral."

M. Thierry Egli, président propose de passer au vote.

Au vote, la proposition de crédit de 1'400'000.- est acceptée par 19 voix.

Au vote, la proposition de crédit de 1'370'000.- est acceptée par 8 voix.

Au vote final, un crédit d'engagement de CHF 1'400'000.-, qui prend en compte les remarques concernant les bordures des trottoirs, avec un mode de financement réservant la possibilité de recourir à l'emprunt, et le préavis favorable au corps électoral, est accepté à l'unanimité.

5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 670'000.-, figurant au budget des investissements, pour la réfection des infrastructures des services techniques dans le secteur Ouest de la rue Paul-Charmillot – décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Comme on le sait (cf. PV du Conseil de ville des 16 mars 2006 et 26 avril 2007), la Société des forces électriques de La Goule SA a entrepris la modernisation de ses installations. Elle a ainsi résolu d'enterrer la ligne électrique Saint-Imier Nord, qu'elle partageait avec les services techniques de Saint-Imier. Les services techniques ont profité de ces travaux pour moderniser leur réseau (crédits votés par le Conseil de ville les 16 mars 2006, CHF 400'000.-, et 26 avril 2007, CHF 250'000.-). Conformément à l'avancement des travaux tels que planifiés, une dernière étape doit être réalisée.

D'un montant de CHF 240'000.-, soit ce qui avait été annoncé au Conseil de ville le 26 avril 2007, cette dernière étape prévoit la mise en place d'un nouveau câble moyenne tension entre la nouvelle station transformatrice du funiculaire et la station transformatrice de Sousles-Crêts, ainsi que la modernisation de cette station.

Par souci d'efficacité et de rationalisation, il est proposé de profiter de ces travaux pour procéder au remplacement des conduites d'eau et de gaz du tronçon concerné, ainsi que de rénover la chaussée.

Le total de ces travaux est devisé à CHF 670'000.- ; il figure au plan financier. Il est prévu d'assurer le financement de cette dépense sans recourir à l'emprunt, soit par autofinancement.

La réalisation de ces travaux s'inscrit elle aussi dans le souci déjà exprimé de moderniser les réseaux de distribution. Son rythme de réalisation est donné par les travaux de La Goule.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime propose au Conseil de ville de donner une suite favorable à la demande présentée.

Le rapport des services techniques ainsi qu'un plan ont été remis aux membres du Conseil de ville.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Egli, président, rappelle les préavis unanimes de la commission de l'équipement, de la commission des finances, ainsi que du Conseil municipal, qui proposent de donner une suite favorable à la votation de ce crédit.

M. Eric Achermann, Rad. : "Le parti radical a pris connaissance de ce dossier. Il est favorable à la réalisation des investissements tels que présentés. Il accepte la votation de ce crédit et son mode de financement."

M. Clément Strahm, Soc. : "Le parti socialiste a pris connaissance du préavis de la commission de l'équipement et des finances et vous propose de libérer le crédit de CHF 670'000.-, afin de vérifier et modifier les différentes conduites et lignes électriques pour en avoir l'utilisation la plus fiable possible."

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne tient à souligner la vision d'ensemble des services techniques quant à la coordination et la planification des travaux. Elle approuve le crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures dans le secteur Ouest de la rue Paul-Charmillot."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 670'000.-, figurant au budget des investissements, pour la réfection des infrastructures des services techniques dans le secteur Ouest de la rue Paul-Charmillot, par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

6. Votation d'un crédit additionnel de CHF 150'000.- sur le compte 860.318.06 "Etude liées à la libéralisation du marché de l'électricité" pour l'adaptation des règlements communaux liés à la fourniture d'électricité et aux prestations aux collectivités publiques, le contrôle de la comptabilité analytique du service de l'électricité et du processus de tarification du timbre – décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Les membres du Conseil de ville ont reçu le rapport détaillé des services techniques établi à l'appui de cette demande de crédit.

La libéralisation du marché de l'électricité représente un défi très important pour la Municipalité de Saint-Imier. Le Conseil municipal souhaite l'aborder avec la conviction qu'il est important pour une collectivité publique de conserver la maîtrise de son réseau électrique (emplois, capacité de réaction très courte en cas de demande d'implantation, complémentarité avec l'eau, le gaz et le télé-réseau contrôlés par la Municipalité). Cela implique non seulement de relever des défis techniques (détermination de la RUR qui sera une source de revenu essentielle), mais surtout des adaptations techniques (gestion de compteurs et des flux de consommation) et juridiques. Le crédit demandé est indispensable pour faire face à ces impératifs compte tenu des délais très courts jusqu'à l'entrée en vigueur de la libéralisation.

Jusqu'à présent, la Municipalité a suivi de près l'évolution du marché de l'électricité, sans engager de dépense d'étude conséquente. Le calendrier et les exigences de la libéralisation étant désormais connus, il s'agit désormais d'y répondre.

Le Conseil municipal envisage une séance d'information complète concernant les enjeux de la libéralisation à l'attention des organes communaux concernés (Conseil de ville, commission de l'équipement, commission des finances) en avril 2008. Elle pourrait avoir lieu le 24 avril 2008, soit à la suite d'une séance du Conseil de ville ordinaire dont l'ordre du jour sera peu important, soit à la place s'il n'y a pas d'objet à traiter. Le crédit demandé permettra également l'information nécessaire aux organes communaux appelés à prendre des décisions importantes ces prochains mois, et aux clients libéralisables des services techniques.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime propose au Conseil de ville de donner une suite favorable à la demande présentée

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Egli, président, indique que le préavis est unanimement favorable à ce crédit de la part de la commission de l'équipement, des finances, ainsi que du Conseil municipal.

M. Johan Wermeille, Soc. : "La problématique de la libéralisation du marché de l'électricité a déjà fait couler beaucoup d'encre. Domaine complexe mélangeant des questionnements entre autre techniques, administratifs, etc. Vu la complexité du sujet, il est selon moi important de faire un petit historique de la façon dans la libéralisation nous a été imposée. Le 22 septembre 2002, le peuple suisse a refusé par 52,5 % des voix la loi sur le marché de l'électricité (LME), chargeant ainsi le Conseil fédéral et l'administration suisse d'étudier une fois encore le rythme et la forme de l'ouverture du marché suisse de l'électricité ainsi que la réglementation des transits de courant. De mars 2003 à juin 2004, une commission d'experts s'est attelée à une nouvelle réglementation de l'approvisionnement électrique en Suisse en prenant compte les raisons du refus de la LME. Dans l'élaboration du nouveau projet de loi, la commission devait considérer trois points essentiels : un arrêt rendu par le Tribunal fédéral en 2003 les entreprises électriques fribourgeoises contre Watt/Migros, autorisant le principe de l'ouverture du marché sur la base de la loi sur les cartels; la libéralisation complète du marché de l'électricité dans l'UE dès le 1^{er} juillet 2007 ainsi que la panne d'électricité survenue le 28 septembre 2003 en Italie. Du 30 juin 2004 jusqu'au 30 septembre 2004, le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Il a adopté le 3 décembre 2004 le message relatif à la modification de la loi sur les installations électriques (LIE) et à la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Les Chambres fédérales ont approuvé la loi sur l'approvisionnement en électricité lors du vote final du 23 mars 2007. Le projet a été accepté au Conseil national par 166 voix contre 27 et au Conseil des Etats par 41 voix pour, 0 contre, et 1 abstention. Fin de l'historique. Nous pouvons donc constater suite à ce petit historique que, malgré le choix du peuple, cette loi nous est tout même imposée par d'autres moyens. Nous devons donc la subir et agir en conséquence. Résultat immédiat : des coûts supplémentaires autant pour le distributeur que pour les consommateurs. En ce qui concerne notre cité qui est distributrice et qui possède son propre réseau, il est impératif de mettre tous les moyens possibles pour être prêt face à la future grande concurrence, il y va entre autre de la survie de notre réseau de distribution. Citation du document remis par les services techniques concernant le calcul de la redevance d'utilisation de notre réseau (RUR) : "Une différence de 1 centime vers le bas par kWh représenterait pour Saint-Imier un manque à gagner de CHF 230'000.-". Fin de citation. C'est pourquoi, la fraction socialiste accepte l'octroi d'un crédit de CHF 150'000.- par autofinancement permettant des adaptations juridiques ainsi que pour la présentation du dossier. En regrettant toutefois que les décisions populaires et leur esprit ne soient pas respectés."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "La fraction force citoyenne s'est penchée sur le point 6 et le rapport du chef de l'équipement. Elle en a débattu avec l'attention nécessaire à un domaine aussi complexe, afin de nous permettre de donner le compte rendu ou l'esprit de nos conclusions par rapport à ce rapport. Un des passages sur la première page, et le seul qui soit souligné en gras, indique "Il convient de souligner que les objectifs stratégiques du principal actionnaire de Youtility, les FMB (reprise d'autres réseaux, producteur d'électricité) ne sont pas forcément tous les mêmes que ceux de autres distributeurs partenaires (uniquement distributeurs)". Nous n'avons pas très bien compris si cette allusion avait des incidences plus tard. Toujours est-il que c'est le paragraphe mis le plus en évidence. Pour en venir plus à des aspects concrets et sérieux, en page 2, nous avons une position très importante qui est : "Durant ces dernières semaines, de nombreuses questions sont apparues sur la technique de calcul de la fameuse redevance (RUR) utilisés par Youtility et une vérification de cette dernière etc..., et du capital afin de préserver les intérêts à long terme de la ville." Nous sommes étonnés parce que s'il y a des éléments objectifs qui font douter de la pertinence du calcul que nous avons commandé et payé, il me semble que la moindre des choses c'est de transmettre ces éléments objectifs au calculateur, et si vraiment de faire pression par le biais de la charte puisque nous sommes associés à d'autres communes, et de voir s'il n'est pas possible de les refaire à la lumière des éléments nouveaux qui nous font douter aujourd'hui de leur pertinence, avant d'engager de gros moyens pour des choses qui en somme ont toutes déjà été calculées. C'est tout de même un peu étonnant. Maintenant on parle de la société, je suis en page 3, qui est spécialisée, reconnue pour ces compétences. Il est cité ici une société fribourgeoise. Elle nous fait une offre dans le cadre de ce rapport, en deux volets, le premier est une recalculation de la RUR et d'autres paramètres techniques, le tout pour une somme de CHF 99'000 et des poussières et le deuxième aspect c'est les adaptations des règlements communaux. Encore une fois étonnement. Si une calculatrice a pu être commandée et effectuée pour CHF 32'000.-, refaire cette calculatrice, ce n'est pas dans les mêmes conditions, probablement étendues à d'autres aspects techniques et en arriver à CHF 99'000.- c'est trois fois plus cher, c'est tout de même beaucoup pour l'adaptation des règlements aux lois. Hors, toujours avec la même société fribourgeoise, CHF 40'000.- et des poussières, le deuxième volet de leur offre. Tout à la fin, un petit alinéa qui dit "contrôle juridique", CHF 10'000.- pour la validation juridique de l'ensemble des règlements. Alors de deux choses l'une : ou la firme fribourgeoise que l'on mandaterait pour CHF 40'000.- et qui est une experte dans les domaines techniques et juridiques peut produire des règlements et des expertises réglementaires qui ne nécessitent pas une contre-expertise juridique pour CHF 10'000.-, ou alors c'est peut-être la compétence de la firme fribourgeoise qui est légèrement en doute si on doit la faire valider pour un montant non négligeable après. Donc, tout cela nous amène à une conclusion : les chiffres nous semblent surestimés. On passe de CHF 30'000.- à CHF 150'000.-, il y a là un dernier élément que l'on tient à souligner, les soutiens techniques de cette firme qui devrait se déplacer depuis Fribourg pour nos autorités exécutives, législatives, avec les frais inhérents. Nous sommes d'avis, que l'on nous comprenne bien, que si nos personnes compétentes des services techniques, si ils ont besoins d'être conseillés, cela, nous pouvons le concevoir, mais si nous avons besoin comme politiciens de renseignements en seconde main, il nous paraît tout à fait clair que le chef des services techniques ou d'autres personnes avisées et conseillées peuvent nous redonner ces éléments à moindre frais. En conclusion, les montants nous paraissent excessifs. Nous ne sommes pas contre le principe, nous pensons qu'il s'agit de baisser ces montants, nous avons des propositions. Tout ce qui est du ressort de l'information peut être fait par voie interne à nos yeux, si bien que le premier volet de l'offre pourrait être réduit à CHF 60'000.-, ce qui représente déjà au moins le double de la somme investie pour le premier calcul. Pour le deuxième volet, là nous pensons que CHF 30'000.- devrait suffire, vu qu'il n'y a pas de prestations non plus forcément pour les aspects d'informations, de présentations, d'utilisations. Quant à ces CHF 10'000.- d'honoraire de validation, est-ce que c'est une nécessité juridique de faire valider, ou est-ce que c'est un souhait ? Si ce n'est pas nécessaire, il faut choisir le partenaire qui peut nous donner des règlements fiables, vrais. Nous proposons un total

plafonné de CHF 90'000.- en tout et pour tout. Dernière remarque : mon intervention est un peu longue, mais le dossier mérite cette longueur. Nous citer des dépenses nettement supérieures à nos yeux qui auraient été effectuées ou qui sont envisagées par Delémont et Moutier. La commune de Tramelan s'est montrée très étonnée. J'ai la chance de participer à une commission de collaboration entre nos deux communes, et de constater que ce montant de CHF 150'000.-, pour cette commune de Tramelan, elle s'est posée la question toute simple qui est la suivante : "Est-ce que vous avez besoin de ces CHF 150'000.- parce que nous, nous n'avons rien prévu de tel.". Alors, soit ils ont raté quelque chose ou alors c'est nous qui voyons les choses un peu en grand. Voici un peu le point de vue de Tramelan. Et voilà notre point de vue à nous. J'en conclus la demande formelle, c'est oui à la démarche, mais non au montant, et CHF 60'000.-, plus CHF 30'000.- est égal à CHF 90'000.-. Nous avons les chiffres, mais l'argent n'est pas si facile à dépenser et nous avons des chartes, des moyens de travailler en synergie intercommunale, il s'agit de le démontrer."

M. Michel Jeanneret, chef du service de l'équipement : "Je vous précise tout de même que la commune de Tramelan fait effectivement partie de la charte comme l'ensemble des communes qui sont citées dans ce document ; elle a effectivement participé à toutes les séances de la charte en lien avec la libéralisation, mais depuis de très longs mois, elle est en préparation d'une modification totale du statut de son service de l'électricité, qui va peut-être, c'est une des pistes qui va être décidée très prochainement par la commission des finances et le Conseil communal, être privatisé et devenir une SA. La commune de Tramelan s'est désengagée systématiquement de tout ce qui a été fait par la charte récemment par rapport à la détermination de la RUR notamment, et puis de tout ce qui pourrait être fait en collaboration par rapport à l'adaptation des règlements communaux en lien avec la libéralisation. Il est vrai que nous avons plutôt cité dans ce document Delémont, Moutier et La Neuveville, qui sont des communes qui participent à la charte activement, et non pas la commune de Tramelan qui n'y participe qu'avec beaucoup de retenue. Concernant Youtility, on peut peut-être reformuler la phrase que vous avez citée et qui est soulignée et en caractère gras dans le rapport. Pour vous préciser que Youtility est une émanation de FMB. Je pense que vous l'avez compris. Et que effectivement nous avons eu un certain nombre de renseignements, provenant notamment de Delémont, nous faisant penser que la manière de calculer la RUR par Youtility pourrait ne pas être absolument la manière idéale, ou du moins pour nous simple distributeur, ce qui peut expliquer que nous ayons souhaité nous approcher d'une société capable de comparer et de corriger ce calcul de la RUR qui est important étant donné qu'un petit centime peu correspondre à une grande erreur dans un sens ou dans un autre. Maintenant, j'aimerais encore préciser, car cela me paraît important, que dans l'offre de la HCSA, dans la première partie de l'offre, que vous souhaitez diminuer de quelque CHF 40'000.-, le contrôle du calcul de la RUR ne représente qu'une petite partie des prestations que vous avez sous les yeux. L'ensemble des prestations qui seront fournies, si vous acceptez cette offre de HCSA, vous pouvez voir qu'effectivement le calcul n'est qu'une des prestations. Et maintenant je me sens tout de même dans l'obligation de réagir. Quand on parle de renseignements de seconde main, et puis qu'on dit qu'il appartient au chef du service de l'équipement de se renseigner directement, je pense qu'on conçoit mal les choses. Cela me surprend de votre part M. Pierre-Yves Baumann, FC, vu les efforts qui ont été faits par les services techniques par rapport à la migration informatique qui est en train de se terminer, par rapport à la libéralisation qui dure depuis quelques longs mois et qui a nécessité de longs travaux supplémentaires et qui en nécessitera encore, je comprends mal qu'on dise qu'en plus du travail à fournir, il suffirait d'aller chercher des renseignements de seconde main pour que tout se passe bien pour que la Municipalité de Saint-Imier soit distributrice d'électricité."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Les informations de seconde main, je l'ai peut-être mal dit. Je vais le redire, c'est de l'information de seconde main destinée à nous même autorité législative ou exécutive. Les informations de première main n'étant pas remises en cause pour le conseil avisé de cette société aux gens des services techniques, ceci pour clarifier."

Quant aux réponses qui n'ont pas été données, c'est pourquoi ne pas solliciter un recalcul au vu des éléments de doute auprès de Youtility. L'autre élément qui n'a pas été pris en compte, il est clair que les diminutions de montant ne sont pas forcément plaisantes, le calcul de la RUR n'est qu'un des éléments du premier volet, mais CHF 60'000.- c'est deux fois le calcul de la RUR qui a été fait la première fois, donc cela permet également de calculer quelques paramètres annexes comme le calcul de futures contributions de raccordement (CRR), etc. Je pense que l'exemple de Tramelan n'est pas significatif et nous maintenons au vu des réponses qui ne sont pas venues que la démarche est intéressante, les renseignements d'un groupe spécialisé sont à soutenir, mais que les montants vont trop loin et qu'il s'agit tout de même de veiller à ne pas être excessif dans les dépenses."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous n'avons demandé aucun crédit d'étude jusqu'ici. Je rappelle que de nombreuses communes et de très nombreux services de très grandes sociétés ont engagé des centaines de milliers de francs en étude sur l'organisation future déjà au moment où la première loi sur le marché de l'électricité avait été soumise en votation. Nous, nous nous sommes débrouillés. Sans demander d'argent, nous nous sommes débrouillés avec les compétences que nous avons au sein de la commune. Nous sommes maintenant en face d'un mur qui est bien plus élevé que ce que nous avons connu jusqu'à présent. Vous avez parlé de la RUR, ce n'est pas simplement un calcul où nous additionnons quelques montants. Ce sont des techniques de calcul, c'est un processus ; c'est savoir quels chiffres on va intégrer, quels investissements on va reconnaître, comment on va les valoriser, c'est toute une démarche. On ne peut pas juste dire, lorsque Youtility fait une proposition, "Recalculez-nous cette petite fraction !". Il faut être conseillé sur les techniques, il faut avoir les gens qui ont l'expérience, qui ont vu d'autres calculs en Suisse pour pouvoir avoir le niveau qui soit adapté à notre situation de distributeur et c'est un processus que nous devons mener dans des délais impératifs. Nous devons donner un chiffre à certaines dates et ce chiffre-là va nous lier pour les périodes ou les années qui vont suivre. Nous n'avons pas la capacité de mener cette démarche vis-à-vis de Youtility, de vérifier, de mettre en cause, de discuter, d'analyser, de proposer d'autres montants, de demander certaines informations ce qui fait que la RUR devient alors trop faible pour nous. Nous avons besoin de conseils pour mener à bien ce processus. Vous avez dit tout à l'heure que l'on pouvait bénéficier de l'avis des chefs de services. Eh bien, je vous demande de bénéficier de l'avis de ces chefs qui vous demandent, par ce rapport, de profiter de ces aides. Nous allons nous retrouver, dans les prochains mois, devant des décisions difficiles à prendre, en matière de tarification des services notamment, et vous aurez effectivement des préavis à donner. Mais si vous n'avez pas eu la possibilité de poser des questions, d'avoir des gens qui ont une vue plus large que notre commune, vous serez certainement déçus. Vous dites aujourd'hui que l'avis des chefs de services vous suffit, et quand cet avis vous est donné, vous doutez quelque peu. Alors on imagine que dans deux ou trois mois, lorsqu'on aura des problèmes tarifaires bien plus complexes à résoudre, il sera difficile de vous donner satisfaction. Voilà pour ces éléments. Je répète, les délais sont courts, le travail est immense. Le travail touche aussi à toute une comptabilité analytique qui doit être mise en place, et nous avons besoin de ces ressources. Une information complète ne peut pas être garantie par nos seules personnes ressources. Les services techniques sont un peu pour notre cité comme le cœur, ils fonctionnent bien. Nous avons une cité qui a d'excellents réseaux qui sont très peu endettés, qui sont performants, et les gens qui sont à la tête de ça, disent : "Pour passer ce cap, pour aller dans la libéralisation, nous avons besoin de ces conseils.". Je dois, au nom du Conseil municipal, vous engager à bénéficier de ces conseils dans la mesure où ils sont estimés judicieux par les chefs de services."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je remercie M. le maire, mais toutes ces explications qui tournent autour du fait que nous aurions proposé un refus de nous tourner vers une expertise externe. Je crois que nous avons proposé de diminuer les montants, et je n'ai pas entendu de réponse quant à cela. La diminution des montants n'endettera pas à nos yeux la démarche et je n'ai encore pas eu de réponse à cela, pas non plus sur l'expertise

juridique dont on ne sait pas pourquoi elle devrait être faite, si on a une firme qui est compétente dans le domaine juridique."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est clair que s'il s'agissait de demander un crédit d'un certain montant pour faire un certain nombre de mètres de trottoir, il est évident que si on diminue le montant on diminue le nombre de mètres. C'est facile à concevoir. Lorsqu'il s'agit d'un mandat d'étude, vous dites : "On diminue de CHF 40'000.-, ça ne met pas en péril l'étude." Je suis incapable de vous le dire, ou alors je dois vous dire : cela n'a pas de sens autrement l'étude n'aurait pas été demandée. C'est comme si vous demandez un mandat d'expertise à un architecte pour une maison et que il vous dit : "Je vous le fais pour CHF 2'000.-." Et vous lui dites : "Mais pour CHF 1'500, vous allez me donner le même chiffre, parce que vous faites le même travail.". A un moment donné, on a besoin de ce travail et je ne peux pas admettre cette façon de dire, on coupe CHF 40'000.- et on aura de bons résultats. Rien ne l'indique."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je crois que lorsqu'on demande une étude, cela vient d'être dit par M. le maire, ce n'est pas des mètres de bordures, ou d'autres choses, c'est une réflexion intellectuelle qui doit avoir un certain niveau, surtout si le problème est complexe. Alors, on ne peut pas dire, et M. Pierre-Yves Baumann, FC, vous le savez bien puisque vous connaissez le domaine intellectuel : "Et bien il y en a pour CHF 100'000.-, bon alors on en fait pour CHF 50'000.-". Si pour l'étude nous avons demandé une offre, j'imagine qu'elle a été étudiée et j'admets que c'est des sociétés qui concourent partout, donc c'est pas forcément tout faux. Il y a un mandat, avec des prestations, à partir de là, la seule question c'est de dire, est-ce que ces prestations nous paraissent nécessaires ou pas ? Si on admet qu'elles sont nécessaires, on ne peut pas faire de cette manière, parce que des études, elles peuvent être simples, elles peuvent être un peu plus compliquées, ou très fouillées, c'est comme lorsqu'on fait une maison, on peut prendre la première idée qui nous vient, on la met sur la table et on la passe à la machine, ou alors on peut perdre quelques jours ou quelques semaines pour chercher. Ici, on est dans ce cas de figure, c'est un sujet complexe, l'étude doit être faite et on ne peut pas dire à des gens elle coûte CHF 90'000.- mais vous la faites pour CHF 60'000.-, cela revient à refuser. Ça veut dire que l'autre en face, ou bien il a tout faux ou bien il va vous dire : "Monsieur, on ne peut pas vous la faire.", ou alors il l'a fait à moitié. Nous, on estime que, concernant le coût, on peut faire confiance à ceux qui ont étudié le domaine, ce qu'on peut demander c'est qu'ils essayent d'obtenir le meilleur prix possible, nous ne pouvons pas faire la proposition de fixer arbitrairement des chiffres. Maintenant, voici notre position quant au crédit définitif : plus on avance dans la mise en place de cette libéralisation et plus notre sentiment, déjà exprimé à plusieurs reprises, se renforce. A savoir que l'on nous impose le remplacement d'un système simple qui fonctionnait bien par un système compliqué, lourd à gérer et qui aura comme résultat final l'augmentation du prix du kwh pour la grande majorité d'entre nous. De plus, si on poursuit la réflexion, on peut se demander quel avenir auront encore les petites entités comme la nôtre en cas de désaccord avec les fournisseurs et le transporteur principal puisque nous ne sommes que des "sous-transporteurs". Avons-nous des garanties à ce sujet ? Nous demandons au Conseil municipal d'être très attentif à ce problème. Pour terminer, nous ne sommes pas très optimistes, mais puisqu'il semble que l'on doive se préparer à gérer les conséquences de cette libéralisation, nous acceptons, mais sans enthousiasme, le crédit demandé et le mode de financement proposé."

M. Walter Von Kaënel, Rad. : "Mon intervention ne concerne pas le crédit de CHF 150'000.-, que j'approuve à 100 %, mais j'aimerais me baser sur 15 ans d'expériences que j'ai passées au Conseil d'administration des FMB, que j'ai quitté au mois de mai de l'année passée. Le cadre du calendrier, du processus qui est joint au dossier, est bien fait à mon avis. J'aimerais rappeler que, sur fond de décision capitale de choix entre fournisseurs historiques et autres fournisseurs, rappeler que La Goule existe depuis 1893. La Goule c'est notre Goule, elle existe parce que c'est aussi un employeur très important, elle paye aussi ses impôts chez nous, elle a rempli sa mission aux besoins d'appoint des FMB."

J'insiste, 15 ans de FMB avec un mastodonte qui a survécu à la libéralisation de 20 % du capital, la libéralisation, extrêmement bien rappelée par M. Johan Wermeille, Soc., dans son processus et évolution, a comme conséquence que dans une première phase, « baisse les culottes et ensuite remet les bretelles pour remonter plus haut que descendu ». Pour moi, nous devons absolument, avant d'envisager d'autres fournisseurs, se rappeler que La Goule fait partie de nos fournisseurs historiques et défendre La Goule, cela ne veut pas dire qu'il faudra les passer au pressoir. Mon message, CHF 150'000.- est un bon investissement et il conviendra dans le processus engagé de ne pas négliger le partenariat privilégié unissant la Municipalité et la société La Goule."

Mme Henriette Zihlmann : "Pour faire face aux nouvelles exigences dans le domaine de l'électricité, la fraction alliance jurassienne accepte le crédit additionnel de CHF 150'000.- afin d'effectuer les études liées à la libéralisation du marché. Le crédit permettra d'adapter les règlements communaux liés à la fourniture d'électricité et aux prestations aux collectivités publiques, le contrôle de la comptabilité analytique du service de l'électricité et du processus de tarification du timbre."

M. Thierry Egli, président propose de voter dans un premier temps la proposition des CHF 150'000.-, puis les CHF 90'000.-, afin de déterminer le montant du crédit.

Au vote, la proposition d'un crédit additionnel de CHF 150'000.- est acceptée par 26 voix.

Au vote, la proposition d'un crédit additionnel de CHF 90'000.- est acceptée par 1 voix

Au vote final, le crédit additionnel de CHF 150'000.- sur le compte 860.318.06 "Etude liée à la libéralisation du marché de l'électricité" pour l'adaptation des règlements communaux liés à la fourniture d'électricité et aux prestations aux collectivités publiques, le contrôle de la comptabilité analytique du service de l'électricité et du processus de tarification du timbre, est accepté à l'unanimité.

7. Motions et interpellations

Il n'y a pas de motion.

Concernant les interpellations, la parole est donnée à M. François Nyfeler, Soc.

M. François Nyfeler, Soc. : "La fraction socialiste demande à la commission de l'économie et du tourisme d'étudier le retrait de la commune de Saint-Imier du Parc régional Chasseral. Nos grands-pères, nos pères, nous ont appris à respecter la nature, ils nous ont fait découvrir des endroits insolites, des animaux sauvages hors des sentiers battus. Dans la Combe-Grède, qui s'est mutée en district franc fédéral, puis en Parc régional Chasseral, les interdits les plus invraisemblables sont martelés aux amoureux de la nature. Des dizaines de panneaux ont été plantés, pour nous dire ce que nous n'osons plus faire : Il est interdit d'aller se promener à pied sur la crête du Hubel pour aller observer le chamois, la buse ou le milan. Il est interdit de monter et de descendre la Combe à Maillet en vélo de montagne, afin de ne pas perturber la marmotte dont la population ne cesse de proliférer. Il est interdit de traverser le petit Chasseral en ski de randonnée, ou à pieds, comme cela se fait depuis des générations, alors qu'en été cette zone est envahie de génisses. Fort de la législation qui régule un district franc fédéral, une amende de CHF 100.- est infligée à celui qui sortira des sentiers battus. Sommes-nous d'accord de soutenir financièrement un parc qui par le district franc remet en question nos coutumes, tout le respect et tout l'amour de la nature que nous avons pour notre région ? La population de notre pays ne cesse d'augmenter, l'homme a besoin de plus de place, et donc de plus de nature. La population animalière est régulée avec les chasseurs, la population de chamois de la réserve de la

Combe-Grède est régulée par des abattages annuels afin de maîtriser son augmentation. Devons-nous parquer la population des hommes en constante augmentation dans les villes afin de préserver une population d'animaux en constante augmentation ? C'est un dilemme. Préservons l'homme et gardons nos droits dans cette nature que nos ancêtres nous ont appris à aimer et à respecter depuis des décennies. Toute la liberté aux génisses qui broutent sur les merveilleux pâturages du Parc régional de Chasseral. En effet ces bovidés bénéficient à ce jour du droit de fouler l'herbe verte du parc où bon leur semble. A bon entendeur, vous savez en quoi devront se déguiser les prochains touristes qui viendront découvrir notre belle nature et goûter aux produits de notre terroir. Retirons-nous du parc régional Chasseral, arrêtons de financer le développement des interdits."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Tout d'abord, je réfute la phrase qui dit que la Combe-Grède s'est mutée en district franc fédéral puis en Parc régional Chasseral, ce n'est pas juste. Le Parc régional Chasseral n'a rien à voir avec le district franc fédéral. La Combe-Grède est déclarée comme district franc fédéral et réserve de faune. Les sentiers touchés ne sont pratiquement que sur les communes de Villeret et Cormoret. Ne sont autorisés à la randonnée pédestre que les sentiers indiqués sur les panneaux placés aux différentes entrées de ce district franc. C'est identique pour le ski en ce qui concerne les itinéraires de montée. Le Parc régional Chasseral a réussi à obtenir que des itinéraires de descentes soient aussi balisés. Théoriquement il aurait fallu redescendre par le même chemin. Les personnes qui cheminent en dehors des sentiers officiels sont donc amendables. Il est à remarquer que cette ordonnance fédérale sur les districts francs date de 1991 mais n'est réellement appliquée que depuis cette année car les panneaux n'ont été posés que fin 2007. Tout cela ne dépend donc que de l'inspection de la chasse du canton de Berne. La carte de ces sentiers est à disposition à l'office du tourisme. Elle est également téléchargeable sur le site du Parc régional Chasseral. Depuis l'accueil, cliquer sur "découvertes" puis sur "activités hivernales" ensuite sur "faune" et sur cette page vous trouverez "télécharger le panneau d'information" du district franc fédéral de la Combe-Grède (fichier PDF de 1.4 MO). Les sentiers autorisés pour la randonnée, ski et pédestre, sont en rouge, les chemins VTT en bleu foncé et les pistes de descentes à ski en traits larges couleur bleu clair. Les panneaux ou les cartes contiennent également toutes les réglementations en vigueur dans ces districts francs fédéraux. Je répète, cela n'a rien à voir avec le Parc régional Chasseral."

M. François Nyfeler, Soc. : "C'est bien parce que j'ai lu ces documents et vu cette carte que je me permets de vous indiquer ce qui s'est passé. Je trouve que cela n'est pas normal. Alors pourquoi a-t-on fait un district franc ? Est-ce qu'on peut me répondre ? Le district franc a été fait pour qu'on puisse demander une autorisation de devenir un parc fédéral et qu'on obtienne des subventions."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Cela date de 1991."

M. François Nyfeler, Soc. : "Oui, avant la création du Parc."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme: "Longtemps avant la création du Parc."

M. François Nyfeler, Soc. : "Mais alors dans quel but a-t-on fait cela ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Il faut le demander aux chasseurs, je ne sais pas. Ou alors demander à l'office cantonal de la chasse, à l'office fédéral de la protection de la faune, je ne peux pas vous répondre plus."

M. François Nyfeler, Soc. : "Je ne suis pas satisfait de la réponse bien sûr."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Malheureusement, je ne peux pas répondre autre chose, je n'ai rien trouvé. Si je trouve d'autres informations, je vous les communiquerai."

M. François Nyfeler, Soc. : "Alors subissons les interdits."

M. Yves Houriet, Rad. : "J'ai une interpellation. Création d'un centre professionnel du Jura bernois - Etat de la situation. En 2007, notre parti s'était interrogé et soucieux de l'avenir de nos différentes écoles et filières suite à l'annonce de la Direction de l'instruction publique qui avait fait parvenir aux présidents des conseils d'école du Jura bernois un mandat intitulé: Projet "Conception d'un centre professionnel du Jura bernois". Nous vous rappelons que parmi plusieurs propositions, le scénario d'un "centre professionnel du Jura bernois avec unités décentralisées" avait été retenu par le directeur de l'instruction publique. Nous avons également demandé au Conseil municipal de tenir notre conseil au courant de l'évolution du projet. Depuis lors, nous n'avons pas eu de nouvelles concernant ce projet, alors que l'étude se poursuit. Il semble que les professions vont être regroupées dans des centres de compétences et des filières techniques, artisanales, commerciales et santé-sociales. Nous sommes également particulièrement soucieux de l'avenir de la filière commerciale, respectivement de l'Ecole supérieure de commerce de Saint-Imier. Dans cette optique, Le Conseil municipal peut-il nous renseigner et nous donner des informations relatives à l'état d'avancement du projet précité. Quelle vision a le Conseil municipal dans l'attribution des centres de compétences de manière générale, et du secteur commercial en particulier ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "A ma connaissance, faisant partie des conseils d'écoles, de l'Ecole supérieure de commerce et du CPAIJB, nous avons eu une présentation complète de tous les scénarii qui ont été étudiés. Effectivement, comme vous l'avez dit, il y a un scénario qui a été retenu avec des centres de compétences décentralisés, et maintenant il y a un comité de pilotage qui travaille depuis..."

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "Le début de cette année."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je vous remercie M. Jean Pascal Lüthi, Soc., qui est en train d'étudier toutes ces voies. J'ai eu une séance du CPAI-JB la semaine passée ou la semaine d'avant, et même là, dans le cadre du CPAI-JB, il n'y a pas de décision ou de projet définitif arrêté. Ils essayent de trouver des solutions. Dans le cadre du CPAI-JB et de l'Ecole supérieure de commerce, la dernière séance que nous avons eue s'est déroulée l'année passée, et depuis, je n'ai pas eu de séance pour être orienté au niveau commercial. Je serais bien en peine de vous donner plus d'informations."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais donner quelques éléments, mais qui sont plutôt liés à la procédure. Vous vous souvenez que le Conseil du Jura bernois était intervenu concernant la composition du groupe de pilotage. Il avait obtenu qu'il y ait deux représentants du Jura bernois et des écoles de la région qui soient nommés dans ce groupe de pilotage. Parmi ces deux représentants du Conseil du Jura bernois, je suis l'un d'eux. Nous avons déjà tenu deux séances. Il est évidemment trop tôt et impossible pour quelqu'un qui participe à un groupe de dire quelle sera la fin des travaux. Ce que l'on doit dire, c'est qu'il est prévu qu'un rapport soit rendu par ce groupe de pilotage à la fin de ce semestre, et que ce rapport sera ensuite soumis à la Direction de l'instruction publique, c'est-à-dire à M. Bernhard Pulver, avec des propositions et qu'il appartiendra à la Direction de l'instruction publique de décider de la suite. Sans doute, avec une consultation auprès des instances consultées, le Conseil du Jura bernois et si nécessaire auprès des communes qui seraient concernées. Pour l'instant, nous sommes dans une phase d'élaboration, avec évidemment beaucoup de rumeurs, de frayeurs et d'inquiétudes. Pour

le moment, il est trop tôt pour parler d'une décision qui serait faite. On peut concevoir que se sera un dossier qui occupera les esprits et peut-être notre conseil d'ici la fin de ce semestre. »

M. Yves Houriet, Rad. : "Je remercie M. le Maire et le conseiller municipal. Effectivement, je pense qu'on va vivre pas mal de choses avec des modifications de nos filières et puis je pense aussi que nos filières sont à défendre bec et ongle auprès du canton de Berne et des autres communes qui pourraient nous les envier. Je remercie déjà le Conseil municipal et M. le maire de faire diligence pour que nos intérêts soient tenus en compte dans ce projet."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je n'avais pas d'interpellation, mais l'interpellation de M. François Nyfeler, Soc., me suggère d'en faire une complémentaire. M. François Nyfeler, Soc., a parlé du Parc régional Chasseral. Je voudrais parler plus général. On a parlé du parc de la Combe-Grède, on peut mentionner le Parc régional Chasseral, on peut indiquer la zone marais qui est en train d'être étendue avec une multitude d'interdiction, on peut mentionner la zone d'éboulement, la zone inondable, les effondrements, il paraît que ça pourrait s'effondrer, la zone radon, la protection du patrimoine, etc. Nous constatons tout de même quelque part, M. François Nyfeler, Soc., a parlé d'interdits, moi je vais presque dire "un monde carcérale", cela devient un monde carcéral. L'Être Humain ne peut bientôt plus bouger, on est en train de le mettre dans un carcan et après on s'étonne que notre jeunesse dérape. A un moment donné, c'est normal qu'elle explose. Je tiens tout de même à raconter cette anecdote : Il y avait eu une exposition il y a une quarantaine d'années à la salle de spectacles, ici, de dessins fait par des élèves de 4^{ème} année de l'école primaire. Il serait intéressant de les retrouver. Il y avait un élève, c'était un visionnaire il y a 40 ans, on lui avait dit comment voyez-vous votre pays. Il avait désigné du vert, du noir, et des cloches, comme des cloches à fromages, dans lesquelles il y avait les êtres humains et autour des cloches à fromage, il y avait des bêtes féroces. C'est ce qu'on est en train de nous préparer et bientôt de nous empêcher de vivre. Alors, je demanderais à nos autorités toutes confondues qu'elles soient extrêmement attentives, qu'elles interviennent de plus en plus et qu'elles mettent les pieds contre le mur de tous ces interdits, contre toutes ces modifications, contre toutes ces réglementations qui sont disproportionnés pour des localités comme la nôtre. Nous pouvons admettre que ceci soit valable à Londres, à Paris, à Bâle ou à Zurich. Chez nous, il y a encore de la place où on peut encore respirer. Toutes ces réglementations sont excessives et je demande au Conseil municipal de veiller et s'opposer chaque fois qu'il le peut."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Moi c'est l'interpellation de M. Yves Houriet, Rad., qui m'amène à une interpellation également à chaud, mais raisonnée je l'espère. J'ai entendu dire "défendre bec et ongle", c'est une approche légitime, mais on ne peut pas tout garder et tout obtenir, il y a d'autres personnes qui ont le même raisonnement. J'aimerais illustrer cela par une commission, encore une fois celle de collaboration intercommunale Tramelan – Saint-Imier. L'enfer est pavé de bonnes intentions, on veut collaborer, on veut fusionner et qu'a-t-on appris, la commune de Tramelan aimerait aussi avoir un objet de formation, ou un site dans le domaine du commerce. Ceci a été transmis en toute transparence. Alors, c'est quoi la stratégie ? La stratégie c'est de donner pour avoir. On peut dire que l'on veut tout défendre et les autres diront aussi la même chose et pour finir il y a un perdant dans l'histoire. Ne vaudrait-il pas mieux, c'est le sens de mon interpellation, regarder un peu ce qu'on a, ce que les autres revendiquent, et voir si l'on peut s'aider. Ce que fait valoir Tramelan, c'est qu'à Saint-Imier nous avons la technique et eux, ils n'ont rien. Je ne les défends pas. Est-ce qu'on arrive à quelque chose en disant : "Voilà ce que nous avons et on veut tout garder et le défendre bec et ongle". Les autres font la même chose et c'est la confrontation. En terme de stratégie, ne vaudrait-il pas mieux négocier, regarder et voir qui peut avoir quoi dans un bon processus, parce que tout garder et avoir la prérogative sur tout c'est parfois peut-être dangereux."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je me permets de rappeler que le règlement prévoit que les interpellations sont en principe écrites mais puisqu'il ne faut pas trop de règles, on ne va rien dire... Je pense que l'on est actuellement dans une phase d'étude. Il faut laisser l'étude se faire et puis elle débouchera sur une proposition qui, elle, entraînera des négociations. Il est difficile maintenant d'y aller et de déplacer des pions et d'essayer de faire des grands marchandages. Voilà ce que je tiens à dire à ce stade de la discussion."

M. Pascal Lüthi, Soc. : "A titre personnel, j'aimerais juste insister sur le fait que dans l'étude, les intérêts des jeunes doivent être prioritaires. Il faut avoir les structures qui permettent dans les prochaines années de proposer une formation de qualité dans la région. Il me paraissait nécessaire de le rappeler."

8. Réponses aux motions et interpellations

M. Th. Spring, chef du département des œuvres sociales : "J'ai une réponse à l'interpellation de Mme Henriette Zilhmann, AJU, qui nous interpellait concernant les mesures pour sortir de l'aide sociale. Voici la réponse que je peux apporter de soir. Brisé le cercle infernal de l'aide sociale n'est pas chose aisée, mais les services sociaux de Tramelan, Courtelary et Saint-Imier ainsi que le mal nommé "programme d'occupation" s'y attachent jour après jour avec professionnalisme. En effet, bien que toujours nommé "programme d'occupation" ce service propose bien plus que cela. Le terme n'est plus approprié puisque que l'essentiel du programme dirigé par M. Silvano Moghini vise la réinsertion professionnelle depuis 2004 déjà. Puis suite à la directive du 11 octobre 2005 de la Direction de la santé publique concernant les mesures de réinsertion des chômeurs en fin de droits bénéficiant de l'aide sociale, les 16 communes du district de Courtelary signataires de la convention 2007 - 2008 décident de collaborer et de mener en commun ce programme de réinsertion, appelé depuis : Programme d'occupation du Vallon de Saint-Imier et environs. La commune de Saint-Imier fonctionne en tant que commune siège. L'organe de surveillance est composé d'un membre de chaque Conseil municipal des communes signataires. Un concept du programme de réinsertion existe depuis novembre 2004. Ce concept autorise le programme à collaborer avec les entreprises et les commerces. Le coordinateur M. Silvano Moghini gère et organise le programme de réinsertion en suivant les directives et le budget proposé dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) Dès le 1^{er} janvier 2008, les directives imposent en effet une nouvelle palette d'offre. La palette, je vous la rappelle, est constituée d'un catalogue de prestations définissant des offres différenciées en fonction des besoins. Elle a été élargie et comprend désormais trois catégories distinctes :

1. Insertion professionnelle, offres de travail et de qualifications (IP) : par le renforcement de leurs compétences spécialisées et de leurs compétences linguistiques, les adultes tributaires de l'aide sociale doivent trouver l'accès au monde du travail. Les offres sont limitées à six mois et les participants sont salariés. Les emplois sont proches du marché du travail.
2. Préparation à l'insertion professionnelle, offres de stabilisation avec perspectives d'insertion professionnelle (PIP) : ces offres s'adressent en priorité à de jeunes adultes ayant peu de qualifications professionnelles qu'il s'agit de préparer à s'insérer sur le marché du travail ou à entamer une formation. Elles sont limitées à six mois et les participants reçoivent un soutien par le biais de l'aide sociale individuelle ainsi qu'un supplément d'intégration conformément aux normes CSIAS.
3. Insertion sociale, offres de stabilisation sociale (IS) : ces offres s'adressent à des adultes tributaires de l'aide sociale qui n'ont pas les compétences nécessaires pour s'insérer dans le monde du travail. Grâce à des emplois réguliers de durée non limitées, ces personnes devraient acquérir une certaine stabilité. Comme dans la catégorie précédente, les participants ne reçoivent qu'un soutien par le biais de l'aide sociale

individuelle ainsi que le supplément d'intégration conformément aux normes CSIAS, pas de salaire.

Ce sont les services sociaux de Tramelan, Courtelary et Saint-Imier qui proposent les candidates et les candidats au coordinateur du programme. Ces personnes sont insérées dans l'une des catégories IP, PIP, ou IS selon leurs besoins et leurs facultés. C'est le coordinateur qui organise soit un travail dans les homes, hôpitaux, communes, entreprises et commerces pour la catégorie IP. Des cours de formations en entreprise, chez Regenove à Tramelan, chez Caritas à Moutier, au GAD à Bienne, chez IPT à Bienne et chez Job Sys à Bienne pour la catégorie PIP. Des travaux de conciergerie dans les communes, de la vente et des déménagements chez Regenove à Tramelan pour la catégorie IS. Chaque catégorie IP, PIP et IS est prise en charge dans les institutions et sociétés par des spécialistes pour les diverses formations. Le coordinateur organise également divers travaux demandés par les communes avec des postulants IP et PIP. En résumé, le coordinateur collabore avec les assistantes sociales et les spécialistes des diverses institutions citées pour faire respecter les nouvelles directives et le budget 2008. Dans le canton de Berne: Il y a 18 programmes de réinsertion. En 2006, 106 personnes (21,68 %) ont trouvé un emploi fixe, 33 (6,75 %) un emploi de durée déterminée et 123 (25,15 %) ont obtenu un nouveau délai cadre. Pour le programme d'occupation du Vallon de Saint-Imier et environ, c'est en 2006, 20 personnes (47,6 %) qui ont trouvé un emploi fixe, 5 (11,9 %) un emploi à durée déterminée et 3 (7,10 %) ont obtenu un nouveau délai cadre. En conclusion, l'objectif du programme d'occupation du Vallon de Saint-Imier et environ est de faire retrouver à ces bénéficiaires un emploi fixe et pas juste un délai cadre pour qu'ils retournent au chômage. L'ensemble des prestations requises par le canton étant couvert, il n'est pas envisagé d'engagement supplémentaire à ce jour. La commission sociale de Saint-Imier a été informée en détail des toutes les dispositions prises pour atteindre les buts. Elle va continuer de suivre l'évolution et faire si nécessaire toutes ses suggestions au comité du "programme d'occupation du Vallon de Saint-Imier et environs". Je pense avoir répondu à l'interpellation de Mme Henriette Zihlmann, AJU."

Mme Henriette Zihlmann, AJU remercie le conseiller municipal.

M. Thierry Egli, président, constate qu'il n'y a plus de réponses aux motions et interpellations.

M. Pierre-Yves Baumann : "C'est une réponse qui n'est pas donnée, mais je vais présenter mes remerciements. Eh bien merci pour le site internet. Pour la traduction allemande, le premier mandat a duré une année sans résultat probant, mais depuis la dernière intervention, il y a à peine trois à quatre semaines, maintenant l'allemand est on-line. Le deuxième mandat a dû être fait à vitesse record et je vous en remercie. On a les deux langues et cela c'est une réponse qui était attendue."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Alors je vous rassure, nous n'avons pas réussi à faire un mandat en deux jours, mais contrairement à ma réponse, la traduction était arrivée chez l'informaticien pour la mettre en ligne un jour avant ou le même jour du dernier Conseil de ville. Voilà la raison pour laquelle c'est allé si vite. Il n'y a pas eu de deuxième mandat."

9. Petites questions

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "Mon intervention sera malheureusement moins stratégique que les précédentes, et loin de moi de citer un environnement carcéral comme a décrit M. Cornelio Fontana, Rad., tout à l'heure. Nous constatons quelques petits désagréments au sein de notre commune :

a) Gare de Saint-Imier : La gare n'est pas vraiment un lieu de quiétude, secouée de temps à autre par le roulis des convois des chemins de fer, mais souvent le théâtre de hurlements, de quelques bagarres et d'ivresse. Les personnes âgées prenant le train peuvent parfois se sentir déséquilibrées et suivant le jour et l'heure, l'image de notre cité doit certainement en prendre un coup lorsqu'un nouveau visiteur débarque du train.

b) Centre de la localité : On constate de temps à autre aussi du vandalisme et des déprédations aux bâtiments, à l'image des méfaits déplorés le week-end dernier.

Si nous sommes d'avis que l'on doit faire preuve d'une certaine tolérance par rapport à certains bruits, les jeunes doivent encore pouvoir s'amuser le week-end, nous désirons néanmoins savoir quelles sont les actions entreprises par la Municipalité afin de réduire les désagréments de vandalisme et d'insécurité comme par exemple rondes afin d'éviter des risques de dérapage. La Municipalité peut-elle proposer quelques pistes afin d'améliorer la situation ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "S'agissant de la prévention, vous savez qu'avec la création de l'Espace jeunesse, cela représente déjà une première démarche en faveur de la prévention en amont. Concernant la présence : dans le cadre du mandat que nous avons donné à une société de surveillance, à cause du problème de sous-effectif de la police municipale, nous avons inclus un certain nombre de lieux, avec des heures et des passages réguliers afin de faire en sorte qu'il y ait, en cas de problème, directement un contact et une discussion. Nous envisageons de recourir à ce genre de mandat à nouveau pour la période estivale qui est plus exposée que les nuits d'hivers, étant donné qu'actuellement il y a moins de monde dans les rues. Il est clair que dans ce mandat il y a des lieux définis, dont ceux que vous avez présentés. Lorsqu'il y a des événements plus ponctuels, nous organisons une présence spécifique dans la localité. Voilà la façon de faire qui est mise en œuvre."

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "Je vous remercie, nous verrons les effets."

M. John Buchs : Rad. : "J'ai deux petites questions qui ont été déposées ce mardi au Conseil municipal et auprès du président du Conseil de ville. Voici la première : Avenir du site de Saint-Imier de la HE-ARC. Vous allez penser que l'on revient systématiquement, mais pour nous c'est un problème récurrent car il découle de l'avenir du site de Saint-Imier et également de l'avenir de nos entreprises et naturellement, le corollaire, du nombre d'emplois dans la région.

Lors de la remise des diplômes d'ingénieurs de la HE-ARC, le jeudi 6 mars 2008 au Locle, un conseiller municipal de cette ville a regretté la décision du comité stratégique de la HE-ARC de fermer la filière de formation de l'Ecole d'ingénieurs de cette ville. Nous comprenons, et partageons naturellement cette déception suite à une décision prise démocratiquement, et à l'unanimité, par les conseillers d'Etat BEJUNE, en charge du dossier. Néanmoins, nous sommes surpris et très inquiet que le représentant de la ville du Locle regrette également que Saint-Imier conserve un site de formation et un centre de recherche, tout en précisant que cette solution serait, nous citons : "de nature à fragiliser cette école au sein de la HES-SO et vis-à-vis de la Confédération". Fin de citation. D'autre part, l'attitude du CJC et du CAF a également été critiquée lors de cette cérémonie, simplement parce que les deux conseils précités ont soutenu avec vigueur la proposition du comité stratégique de la HE-ARC, ce dont nous les remercions. Le parti radical est inquiet, car de telles déclarations ne peuvent être que préjudiciables pour le maintien, mais surtout le développement du site de Saint-Imier de la HE-ARC. Au vu des turbulences que provoque ce dossier, nous prions le Conseil municipal :

1. de demander à la Direction de l'instruction publique de confirmer que le site de Saint-Imier reste viable et à un potentiel de développement intéressant, et ne met pas en danger l'avenir des autres sites de la HE-ARC, voire de la HE-ARC dans son entier;
2. d'examiner avec la direction générale de la HE-ARC une promotion ciblée constante du site de Saint-Imier, dans l'espace BEJUNE, voire avec le canton du Tessin.

Comme par le passé, le parti radical soutiendra avec conviction et surtout volontarisme les démarches du Conseil municipal."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Etant présent avec mon collègue M. Michel Bastardoz, conseiller municipal, à cette remise de diplômes, je peux confirmer que nous avons été choqués par le discours de ce conseiller communal. Par la suite, la conseillère d'état neuchâteloise, Mme Sylvie Perrinjaquet, a bien réagi et a modéré les propos du Loclois. A la fin de la manifestation, la directrice de la HE-ARC et le directeur de la HE-ARC ingénierie sont venus s'excuser pour les propos déplacés de ce monsieur. Il semble que personne n'était au courant de la teneur de son discours. La majorité des personnes présentes ont trouvé cela disgracieux et surtout déplacé lors d'une cérémonie comme une remise de diplômes. Nous allons naturellement entreprendre les démarches que vous préconisez. Nous vous assurons que nous ferons tout notre possible pour pérenniser le site de Saint-Imier de la HE-ARC."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie le conseiller municipal de sa réponse, et le Conseil municipal de son engagement dans ce dossier."

M. Stéphane Boillat, maire : "Au sein du Conseil du Jura bernois, je préside la session instruction. Il est évident que ce dossier a été suivi et qu'il va continuer à l'être, et puis nous continuerons à combattre pour que la formation tertiaire demeure. Les prochains défis, vous le savez bien, ne sont pas tant à l'intérieur de l'Arc jurassien mais plutôt au niveau de la HES-SO avec les nouveaux projets de gouvernance qui, s'ils étaient mis en place tels qu'ils sont planifiés, feraient que tout le domaine ingénierie serait piloté depuis un seul endroit dans toute la HES-SO. Ce qui serait évidemment délicat pour l'Arc jurassien dans son ensemble. Nous allons devoir travailler sur cette nouvelle facette du dossier. Par rapport à ces défis qui sont finalement les échos de conceptions qui sont prises à très haut niveau, si vous avez des relations, je pense qu'il vaut la peine de les faire jouer, afin que ces critères qui sont imposés par l'office fédéral soient assouplis et marqués du saut de la compréhension dans le domaine de la HES-SO."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie M. le maire."

M. John Buchs, Rad. : "Deuxième petite question intitulée : Le Jura bernois absent d'une importante étude des besoins en main d'œuvre qualifiée dans le secteur de la mécanique. Les milieux économiques des cantons de Soleure et de Berne, avec l'appui des offices de la formation professionnelle des deux cantons, ont commandé une étude ayant pour thème la relève du personnel qualifié dans le secteur de la mécanique et de la microtechnique dans les régions de Soleure, Bienne et le Seeland. La conclusion est péremptoire : il manquera plusieurs centaines de professionnels qualifiés qui sont notamment nécessaires pour le développement de l'industrie des machines. Je connais plus d'un chef d'entreprise dans cette région qui cherche depuis des mois, soit un poly-mécanicien, soit un décolleteur, soit un mécapratien, et qui n'en trouve désespérément pas. Sans parler des professions de la microtechnique. Nous sommes surpris et regrettons vivement que le Jura bernois n'ait pas été associé à l'étude. Il y a dans le dossier qui comprenant 65 pages, à la page 38, qui est significative, à cette page là par contre, le Jura bernois y figure comme zone de recrutement du potentiel. Le secteur de la mécanique de cette région accuse également un déficit de main d'œuvre qualifiée dans les secteurs précités. Des entreprises recherchent, sans succès, depuis plusieurs mois des professionnels qualifiés. Nous demandons au Conseil municipal d'intervenir auprès du Conseil du Jura bernois afin que le Jura bernois soit intégré immédiatement dans cette étude."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "En effet, au vu de l'importance de cette étude, il est légitime de se poser cette question. En ce qui me concerne, je n'en ai jamais entendu parler, bien que je fasse partie des conseils d'écoles, de l'Ecole de commerce et du CPAIJB. Je pense, bien que ce ne soit pas une excuse, que

cette étude a été initiée par "Espace Mitteland", raison pour laquelle nous n'avons pas été intégrés. Nous transmettrons votre demande au plus vite au CJB."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme, et le Conseil municipal de l'attention portée à cet important problème de relève de main d'œuvre surtout dans les secteurs précités."

M. Vincent Brahier, Rad. : "Suite à une interpellation du parti radical au Conseil de ville du 29 mars 2007, concernant l'avenir de notre police municipale, il avait été répondu qu'une rencontre avec la police cantonale était prévue. Nous voudrions savoir où en sont les discussions et qui est impliqué dans le projet au niveau communal."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous avons prévu aujourd'hui même une rencontre avec mes collègues de Sonvilier et de Renan et le chef de la police municipale, pour préparer un projet que nous présenterions ensuite aux commissions compétentes. La rencontre de ce matin a été annulée en raison du décès du père du chef de la police municipale. Elle sera reprise dès ces prochaines semaines et, en fonction des décisions, un rapport sera présenté aux commissions concernées dont celle de l'organisation du territoire et de la sécurité."

M. Vincent Brahier, Rad., remercie M. le maire.

M. Vincent Brahier, Rad : "J'ai encore une autre petite question, elle concerne les déjections canines dans les espaces verts et sur les trottoirs. Plusieurs concitoyens nous ont interpellés sur ce sujet. Après consultation du Règlement de la police locale de la commune de Saint-Imier du 6 janvier 1992, concernant les déjections (ou crottes de chiens), je cite :

Article 68, alinéa 2

Principes

Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière que personne ne puisse être incommodé par leurs bruits ou leurs odeurs, qu'ils ne mettent en danger ni les hommes, ni les animaux, ni les choses et qu'ils leur nuisent pas.

Article 72

L'autorité de police locale prend les mesures nécessaires à l'exécution du présent règlement.

Ne serait-il pas possible de sévir, il y a passablement de Robidog installés afin que les propriétaires de chiens puissent récupérer ces crottes indésirables et ainsi présenter un autre aspect de nos trottoirs et espaces verts de la cité."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous revenons presque au débat de tout à l'heure et aux règles qu'il faut appliquer. Il est toujours possible de sévir. Nous prenons note et nous verrons ce qui peut être fait d'une façon raisonnable et efficace".

Mme Daniel Kiener, Soc. : "La croissance économique semble continuer dans notre région. Pour preuve les résultats réjouissants et l'annonce de la création la semaine dernière de nouvelles places de travail dans une entreprise régionale. Ces bonnes nouvelles nous interpellent. Voilà quelques questions que nous nous posons quant à nos structures d'accueil pour la petite enfance, telles que le Griffon et les crèches.

1. Ces structures sont-elles en suffisance ou en surcapacité ?
2. Y a-t-il un temps d'attente pour l'inscription d'un enfant à l'une ou l'autre de ces structures ?
3. Vu l'euphorie des créations d'emplois en cours, a-t-on prévu une éventuelle extension de nos locaux, voire l'affectation de nouveaux locaux au sein de notre ville ?"

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Le taux d'occupation atteint à fin 2007 pour la crèche La Pelouse est 103 % et 108 % pour l'unité d'accueil le Griffon. Il faut savoir que ces unités sont sous mandat de prestations. La commune a contracté un mandat de prestations avec la fondation La Pelouse. Dans ce contrat, il a été négocié les buts, les fondements, et l'élément principal, les prestations soit la capacité d'accueil qui définit le taux de financement. La Fondation, par l'unité d'accueil le Griffon, doit fournir 15 places d'accueil donc, vous pouvez constater qu'avec 108 %, Le Griffon les a fournis bien au-delà. La crèche doit, elle, fournir 40 places. Il est également mentionné dans ce règlement que dès qu'un état de plus ou moins 10 % par rapport au volume de prestations convenu devient manifeste, l'institution en informe la commune. Nous ne sommes pas encore à cet écart de 10 %, mais toutefois, et là je réponds en tant que président de la fondation la Pelouse, il a été demandé à rencontrer le Conseil municipal afin de pouvoir augmenter cette capacité et de réfléchir à des extensions supplémentaires. Toutefois ces extensions ne pourront être fournies que si les prestations supplémentaires sont obtenues et autorisées par le canton, puisque pour travailler il nous faut le financement nécessaire."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "Est-ce qu'il y a de l'attente ?"

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Oui. Effectivement nous avons une liste d'attente. Pour la crèche c'est 10 mois d'attente et cela peut monter à 1 an pour la nurserie. 12 mois pour le Griffon. Lorsqu'on parle de 12 mois, c'est parce qu'on planifie d'année scolaire en année en scolaire. Il faut savoir que pour le Griffon, la liste d'attente est due au fait que la crèche La Pelouse garantit une continuité au Griffon, et ceux qui étaient déjà en liste d'attente pour La Pelouse continuent au Griffon."

M. Patrick Tanner, AJU : "Cette liste d'attente ne tient pas compte de tous les parents qui renoncent à mettre leurs enfants sur la liste d'attente et trouvent une autre solution. Ce n'est pas un besoin réel. C'est les gens qui sont d'accord d'être sur liste d'attente."

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "La liste d'attente, c'est la liste d'attente."

M. Patrick Tanner, AJU : "Non. Je veux dire qu'il y a de nombreux parents qui renoncent à se mettre sur la liste d'attente, parce que le délai d'une année paraît insurmontable. Je pense qu'il serait bien d'intégrer, si une étude se faisait au niveau des structures d'accueil, de mentionner le nombre de personnes qui sollicitent les crèches et les structures d'accueil et qui renoncent faute de délais d'attente trop longs."

M. Stéphane Boillat, maire : "Au niveau de la Municipalité nous avons cherché d'abord à consolider les structures. Ceci a commencé par la reprise de La Coccinelle qui est comprise maintenant dans La Pelouse, ce qui a permis d'obtenir un nombre de places maximal. Maintenant, La Pelouse achève ses travaux d'agrandissement qui permettent de répondre aussi à une demande. En prenant connaissance du programme de législature, vous avec constatez que le prochain défi sera l'école en continu où il s'agira aussi de prévoir de manière technique que les structures d'accueil style le Griffon soient transférées du point de vue du financement dans la Direction de l'instruction publique et que les communes puissent répondre à la demande. Donc, on peut imaginer que la demande sera encore plus importante que ce que l'on pense actuellement, ce qui veut dire que nous devons peut-être envisager des projets plus importants que ceux dont on a l'habitude jusqu'à présent."

M. Johan Wermeille, Soc. : "Quelques semaines après chaque Conseil de ville, les conseillers reçoivent par La Poste le procès-verbal de la dernière séance. En parcourant le site internet de Saint-Imier, j'ai pu constater qu'ils sont en libre téléchargement dans la rubrique politique. D'où ma petite question, serait-il possible et légal pour ceux qui le désirent de recevoir le procès-verbal en format électronique par e-mail ?"

M. Stéphane Boillat, maire, "Si vous voulez vous donner la peine de le télécharger, on peut vous l'envoyer par e-mail, il n'y pas tellement de problème à cela."

M. Johan Wermeille, Soc. : "L'idée était simplement de faire une petite économie de papier et d'envoi. Surtout pour ceux qui utilisent souvent l'informatique."

M. Stéphane Boillat, maire : " Nous fonctionnons déjà de cette manière pour certaines commissions, ainsi que pour le Conseil municipal. Si le législatif ou certains des membres veulent recevoir les procès-verbaux de cette manière, l'option est envisageable. Par contre, pour les convocations, nous préférons l'envoi postal. Pour les procès-verbaux, il faudra nous donner les adresses des intéressés."

10. Réponses aux petites questions

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je donne réponse à Mme Danièle Kiener, Soc., concernant l'installation d'un système pour écouter de la musique au bassin de natation. Ceci est tout à fait faisable, cela coûte CHF 4'500.-. Il y a juste un petit problème, c'est que les haut-parleurs sont prévus pour résister à l'air qui est saturé par le chlore. Par contre, la machine elle-même qui est prévue pour mettre le CD, on doit la mettre un peu plus loin. Alors, les gens qui sont dans la piscine, s'ils doivent à chaque fois sortir de l'eau et s'essuyer pour aller mettre un CD, cela devient un peu compliqué. Nous allons prendre une décision lors de la prochaine commission de gestion des bâtiments et des installations sportives et nous verrons ce qu'il en ressort."

11. Divers et imprévu

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'aimerais faire au nom de la fraction alliance jurassienne, la déclaration suivante : Notre fraction a pris connaissance du contenu du rapport intermédiaire de l'assemblée interjurassienne avec un vif intérêt. Les propositions sont originales et sont à même de nourrir avantagement le débat sur l'avenir de notre région et par là même sur le futur de notre cité. Avec son idée de créer un nouveau canton formé de six communes, en lieu et place des six districts, l'AIJ privilégie une nouvelle approche politique et administrative qui a le mérite d'offrir une solution visant à reconstituer l'unité du Jura historique. Les fusions qui se multiplient dans notre pays, les missions de l'Etat, des communes, leur place respective au sein de la Confédération à redéfinir sont autant de sujets qui montrent bien que les choses changent et qu'il faut trouver un nouveau modèle pour répondre aux exigences qui attendent notre région en ce XXI^{ème} siècle naissant. La question jurassienne, considérée par d'aucuns comme une lutte anachronique et passéiste, deviendrait alors un laboratoire où l'on réinventerait le fédéralisme actuel. C'est une opportunité qu'il faut saisir et les membres de l'assemblée interjurassienne l'ont bien compris, unanimement. De nombreux domaines restent évidemment à préciser, notamment l'aspect financier, sans aucun doute déterminant. Mais indéniablement ce premier volet des travaux de l'AIJ constitue un cadre de réflexion susceptible de faire avancer la question jurassienne. La fraction alliance jurassienne ne ratera pas les grands rendez-vous qui s'annoncent pour la fin de l'été et attend avec impatience le rapport final de l'assemblée interjurassienne qui ne manquera pas de provoquer des discussions. Les choses bougent, et dans le bon sens; on s'en réjouit."

M. Thierry Egli, président, indique que la prochaine séance du Conseil de ville aura lieu le 12 juin 2008. La séance du 24 avril 2008 sera consacrée à une séance d'information concernant les enjeux de la libéralisation de l'électricité.

M. John Buchs, Rad. : "Je suis surpris de vos déclarations, de supprimer le Conseil de ville du mois d'avril. Je sais qu'il y a plusieurs points à l'ordre du jour de la commission des finances de lundi prochain et qu'ils doivent peut-être être présentés au prochain Conseil de ville planifié en avril. C'est le Conseil municipal qui déterminera en définitive ceci."

M. Thierry Egli, président : "Très bien le Conseil municipal se déterminera, merci pour votre précision."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 37.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :